

Décret de la convention nationale relatifs à l'éducation des orphelins des défenseurs de la Patrie.

Numéro d'inventaire : 2000.01357

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Conseil exécutif provisoire (Paris)

Imprimeur : Imprimerie nationale exécutive du Louvre

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1793

Description : 1 feuille pliée imprimée.

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 192 mm

Notes : Décret du 18 brumaire an 2 de la république française une et indivisible, n°1854.

Collationné le 18 brumaire an 2 par P.A. Lalloy (ex-président), Phillipeaux et Charles Duval (secrétaires). Pour le conseil exécutif provisoire signé : Gohier et contresigné : Gohier / N° 1854.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

339. No 1854

D É C R E T

N.° 1854

D E L A

CONVENTION NATIONALE,

Du 18.^e jour de Brumaire , an 2.^e de la République Française ,
une & indivisible ,

*Relatif à l'Éducation des Orphelins des Défenseurs
de la Patrie.*

LA CONVENTION NATIONALE , sur la proposition du ministre de la guerre , convertie en motion par un membre , décrète que les orphelins des défenseurs de la patrie seront reçus dans la société des jeunes Français , pour y être élevés provisoirement jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique.

Visé par l'Inspecteur. Signé S. E. MONNEL.

Collationné à l'original , par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris , le 18 Brumaire , an second de la République une & indivisible. Signé P. A. LALLOY , président ; PHILIPPEAUX & CHARLES DUVAL , secrétaires.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE , le Conseil exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux , que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres , lire , publier & afficher , & exécuter dans

2

leurs départemens & ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature & le sceau de la République. A Paris, le dix-huitième jour de Brumaire, an second de la République Française, une & indivisible.
Signé GOHIER, président du Conseil exécutif provisoire.
Contresigné GOHIER. Et scellée du sceau de la République.

Certifié conforme à l'original.

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE

An II.^e de la République.

